

le 15 juillet 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9 et 10 juillet 2013

2013 PP 48 Décision modificative n° 1 du budget spécial de la Préfecture de police pour 2013.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le budget spécial de la Préfecture de police pour l'exercice 2013 adopté au cours de la séance des 10 et 11 décembre 2012 ;

Vu le projet de délibération, en date du 24 juin 2013, par lequel M. le Préfet de police lui soumet le projet de décision modificative n° 1 du budget spécial de la Préfecture de police pour l'exercice 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Myriam EL KHOMRI au nom de la 5e commission,

Délibère :

Article 1 : Le budget spécial de la Préfecture de police pour 2013, modifié par décision n° 1, est arrêté en dépenses et en recettes à 775.392.981,91 euros ventilés comme suit :

Fonctionnement		
Chapitres	Dépenses (euros)	Recettes (euros)
Chapitre 920	182.915.463,10	68.119.360,00
Chapitre 921	446.693.794,31	322.967.163,93
Chapitre 932		290.240.000,00
Chapitre 934	24.046.395,00	
Chapitre 938	26.669.061,62	
Chapitre 939	1.000.000,00	
Ligne 002	1.809,90	
TOTAL	681.326.523,93	681.326.523,93

Investissement			
Chapitres	Autorisations de programmes cumulées (euros)	Dépenses (euros)	Recettes (euros)
Chapitre 900	177.001.761,46	32.016.622,73	3.894.267,35
Chapitre 901	430.043.281,62	56.696.429,57	34.947.294,00
Chapitre 910	15.474.734,00	3.500.000,00	3.500.000,00
Chapitre 912			11.812.674,00
Chapitre 914			24.046.395,00
Chapitre 917	6.593.911,60	1.807.670,68	1.807.670,68
Chapitre 918	45.735,00	45.735,00	
Chapitre 919			1.000.000,00
Ligne 001			13.058.156,95
TOTAL	629.159.423,68	94.066.457,98	94.066.457,98

Article 2 : Le montant total des subventions à verser par le budget spécial de la Préfecture de police (section de fonctionnement) est augmenté de 3.000 euros par rapport au budget primitif de 2013 et s'établit à 633.120 euros.

La répartition des subventions entre les différents organismes est la suivante :

- Hôpital des gardiens de la paix	69.670 euros
- Association sportive de la police de Paris (ASPP)	2.500 euros
- Association des amis du musée de la préfecture de police	2.500 euros
- Association des amis du musée des sapeurs-pompiers de Paris	2.500 euros
- Association "Le Souvenir français"	3.000 euros
- Fondation Louis Lépine	
Colonies de vacances	145.500 euros
Centres aérés	48.000 euros
Arbre de Noël	132.300 euros
Logements	10.000 euros
Chèques vacances	56.500 euros
- Orphelinat mutualiste de la police nationale	650 euros
- Croix Rouge Française	60.000 euros
- Fédération nationale de protection Civile	60.000 euros
- Fédération des secouristes français "Croix-blanche"	5.000 euros
- Œuvres hospitalières de l'ordre de Malte	15.000 euros
- Centre français de secourisme et de protection civile	7.000 euros
- Association nationale des premiers secours	3.000 euros
- Fédération française de sauvetage et de secourisme	5.000 euros
- Société nationale de sauvetage en mer	5.000 euros

	633.120 euros